

ACTION PILOTE « PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES CONSEILS LOCAUX À LOUXOR »

ASSOCIATION COORDINATRICE

National Association for the Deference of Rights and Freedoms - NADRF

ZONE CIBLE

Gouvernorat de Louxor, ÉGYPTE

CONTEXTE

Cette action pilote s'inscrit dans le projet « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » mené par l'IE Med, en partenariat avec CAWTAR, FLDDF, FFM, RUSEMEG et l'État Français, et financé par le **Ministère français des affaires étrangères et du développement international**. Ce projet établit, chaque année, **des pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes** dans 7 pays (un par pays). Chaque pôle local rassemble des associations, institutions de recherche et d'enseignement, autorités locales, entreprises, syndicats et médias engagés en faveur de l'égalité sur un territoire concret. Chaque pôle local élabore un **diagnostic de situation** sur un sujet d'intérêt lié à l'égalité femmes-hommes et, ensuite, définit **un projet** en vue d'aborder les problèmes identifiés au préalable. Chaque pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes[©] est coordonné par une association.

NARDF coordonne le pôle local égyptien en 2017 (cycle 2) et mène l'action pilote de mobilisation des acteurs de l'égalité des sexes au niveau local, qui consiste en des consultations et une recherche sur l'accès des femmes à la vie publique, ainsi que leur participation dans les conseils locaux.

Même si de nombreuses femmes sont impliquées dans des ONG à Louxor, seules quelques-unes occupent des postes à responsabilité. Par ailleurs, certains hommes sont opposés à une participation active des femmes dans la prise de décision. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer la participation des femmes dans la vie publique compte tenu des droits qui leur sont reconnus par la constitution égyptienne. Par exemple, conformément à l'article 11 de la Constitution, l'État s'engage à prendre les mesures appropriées afin d'assurer la représentation appropriée des femmes dans les chambres du parlement. Dans l'article 180, la constitution accorde aux femmes un quart des sièges dans les conseils locaux. Malgré cela, les femmes ne sont pas suffisamment préparées et formées, une des raisons pour lesquelles elles sont encore sous-représentées dans les conseils locaux.

OBJECTIF

- Analyser les contraintes qui freinent l'accès des femmes candidates aux conseils locaux.

ACTIVITÉS

- Organisation d'une conférence afin de discuter des stratégies pour encourager la participation des femmes dans les conseils locaux et dans la vie politique avec les médias, les autorités locales, les partis politiques, les ONG et les syndicats.
- Rencontres avec les associations locales afin de faire ressortir les obstacles à la participation politique des femmes en tant qu'électrices et candidates, et les défis auxquels elles sont confrontées quand elles deviennent membres d'un conseil local.
- Renforcement des capacités des femmes leaders communautaires qui seront candidates aux prochaines élections des conseils locaux.
- Publication d'un diagnostic en s'appuyant sur toute l'information recueillie à travers l'action pilote.

L'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » fait partie du projet « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, et du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

En partenariat avec:



Financé par:



Labellisé par:



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الاتحاد من أجل المتوسط